

## Présentation de la base de données

Le 5 mars 2009, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Asha-Rose Migiros, a inauguré la base de données du Secrétaire général sur la violence contre les femmes.

La création de cette base de données fait suite à la résolution 61/143, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et prié le Secrétaire général de constituer une base de données coordonnée sur la question.

La base de données est conçue pour:

- Permettre à tous de consulter aisément des informations exhaustives et à jour sur les mesures prises par les États Membres pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- Favoriser les échanges de données d'expérience et de pratiques prometteuses en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Enrichir la base de connaissances permettant de prendre des mesures efficaces pour prévenir et combattre les violences à l'égard des femmes
- Encourager la collecte, la mise à disposition, l'exploitation, la diffusion et l'analyse de données complémentaires sur la violence à l'égard des femmes
- Améliorer le suivi de l'évolution de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

La base de données recense les mesures prises par les États Membres dans le cadre de la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » (2008-2015). Pour en savoir plus sur cette campagne, consultez le site: <http://www.un.org/fr/women/endviolence/>

## Contenu de la base de données

La base de données est le premier site au monde permettant de s'informer d'un seul coup sur les mesures prises par les États Membres pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment en ce qui concerne:

- Le cadre juridique
- Les politiques et programmes
- Les mécanismes institutionnels
- Les services destinés aux femmes victimes de violences
- Les mesures préventives et la formation
- La recherche et les statistiques
- La participation à des initiatives internationales ou régionales, la création de services de police, de parquets et de tribunaux spécialisés, etc.

La base de données contient également des informations sur l'évaluation des mesures prises et des exemples de pratiques optimales ou prometteuses.

On peut y effectuer des recherches par:

- Type de mesure prise
- Forme de violence
- Pays ou région
- Année d'adoption de la mesure
- Mots clefs

On peut consulter la base de données dans les six langues officielles de l'ONU. En revanche, les informations qui y figurent ne sont disponibles qu'en anglais ou dans la langue dans laquelle elles ont été fournies.

## Questionnaire adressé aux États Membres

Les informations enregistrées dans la base de données proviennent principalement des réponses apportées par les États Membres de l'ONU au questionnaire qui leur a été envoyé en septembre 2008.

Ce questionnaire est disponible dans les six langues officielles de l'ONU à l'adresse suivante: <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/v-q-member.htm>.

Pour répondre à ce questionnaire, les États Membres sont invités à consulter les entités compétentes à tous les niveaux administratifs (fédéral, national, régional, municipal et local), les différentes administrations et institutions publiques, notamment les instituts nationaux de statistique, ainsi que d'autres organismes tels que les instituts de recherche et les prestataires de services.

Les États Membres qui n'ont pas encore répondu au questionnaire sont invités à le faire dans les meilleurs délais.

## Autres sources d'information

Outre les réponses au questionnaire, la base de données regroupe des informations provenant de:

- Rapports présentés par les États parties aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme
- Renseignements fournis par les États Membres comme suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), aux fins de l'établissement des rapports du Secrétaire général et lors de déclarations faites à l'ONU
- Informations disponibles auprès des organismes compétents des Nations Unies

## Mise à jour de la base de données

La base de données sera mise à jour en permanence. Pour que les informations qui y figurent soient aussi exhaustives, actuelles et exactes que possible, les États Membres sont invités:

- À communiquer au secrétariat toute nouvelle information disponible, notamment:
  - Des renseignements sur les nouvelles mesures prises
  - Le texte intégral des nouvelles dispositions législatives, réglementaires ou autres
- À désigner un interlocuteur chargé d'assurer la liaison avec le Secrétariat pour toutes les questions relatives à la base de données

Le Secrétariat continuera en outre d'utiliser les autres sources d'information mentionnées ci-dessus pour mettre à jour la base de données.

## Pour nous joindre

La Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU assure la gestion de la base de données.

Vous pouvez joindre la Division de la promotion de la femme aux coordonnées suivantes:

2 United Nations Plaza  
DC2-12e étage  
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique  
Télécopie : +1-212-963-3463

Les États Membres qui souhaitent mettre à jour les informations figurant dans la base de données ou obtenir des renseignements peuvent adresser un courrier électronique à [vawdatabase@un.org](mailto:vawdatabase@un.org).

## La Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales

Au sein du Département des affaires économiques et sociales, la Division de la promotion de la femme aide la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies dans leurs travaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Elle a procédé, en 2006, à l'étude approfondie du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes et en assure aujourd'hui le suivi, notamment en contribuant aux activités prescrites par les résolutions 61/143, 62/133 et 63/155 de l'Assemblée générale.

La page Web consacrée à la violence à l'égard des femmes (<http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw>) regorge de ressources sur ce thème. On peut notamment y trouver les publications suivantes :

*Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes* (Division de la promotion de la femme/ Département des affaires économiques et sociales, 2009)

*Rapport de la réunion d'experts sur les indicateurs permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes*, tenue à Genève du 8 au 10 octobre 2008 (en anglais)

*Mettre fin à la violence à l'égard des femmes – Des paroles aux actes: étude du Secrétaire général* (Nations Unies, 2006)

*Words to Action*: bulletin d'information trimestriel sur la violence à l'égard des femmes publié par la Division de la promotion de la femme

Brochure élaborée par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales (Nations Unies, 2009)



## Base de données du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les femmes

[www.un.org/esa/vawdatabase](http://www.un.org/esa/vawdatabase)

